



## C.C.A.S. DE BEUVRAGES

### Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2022



---

#### **Sommaire**

- 1 - Le cadre général du Budget Primitif 2022**
  - 2 - La section de fonctionnement**
  - 3 - La section d'investissement**
  - 4 - Les données synthétiques du Budget Primitif 2022**
  - 5 - Conclusion**
-

## 1 - Le cadre général du budget 2022

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif (BP) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Beuvrages ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

### 1-1 Le principe :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il doit respecter les principes budgétaires à savoir ; annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est précédé par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président du CCAS est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile, **2022** pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, le CCAS est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il s'agit d'un établissement public administratif communal qui a son propre budget. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.

### 1-2 Le budget primitif 2022 du CCAS de Beuvrages :

Pour information préalable, par délibération n° 20211102 du 18 novembre 2021, le Conseil d'administration du CCAS a adopté le changement de norme comptable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au profit de la nouvelle norme comptable M57 dont la mise en œuvre entraîne des changements en matière ;

- d'amortissement ;
- de natures comptables et codes fonctionnels ;
- de gestion des virements de crédits entre chapitres ;
- de maquette budgétaire.

Le budget primitif 2022, conforme à cette nouvelle maquette, a été voté le 11 avril 2022 par le conseil d'administration du CCAS. Il a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire acté par la délibération 2022 04 03 du 1<sup>er</sup> avril 2022. Il reprend les résultats de l'année 2021 par suite de l'adoption du compte administratif 2021 et de l'affectation de son résultat de fonctionnement au BP 2022 en date du 11 avril 2022 (délibérations 2022 04 05 et 2020 04 05 bis). Il respecte les grands principes budgétaires, la réglementation en vigueur et le règlement budgétaire et financier du CCAS adopté préalablement au changement de norme comptable.

Le budget primitif, ainsi que les délibérations s'y rapportant sont consultables sur le site internet de la Ville ou sur simple demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté ;

✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement par la recherche constante d'économies tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus et en privilégiant l'accompagnement financier ou humain des usagers du CCAS,

✓ d'atténuer l'impact des baisses de subventions, notamment celle du département concernant la référence du RSA.

Globalement, le budget primitif 2022 du CCAS est équilibré à hauteur de 455 665 €, pour la section de fonctionnement et de 12 837,55 € pour la section d'investissement ce qui représente un budget global de 468 502,55 €.

Le budget du CCAS est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui concerne le patrimoine spécifique du CCAS ; cette section est limitée à quelques acquisitions en matériel, mobilier ou logiciel.

En outre, le CCAS n'est pas impacté ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celui-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

## 2 - La section de fonctionnement

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

### 2-1 Les recettes de fonctionnement :

Outre le résultat reporté 2021 qui s'élève à 66 139,71 € (soit 14 % des recettes de fonctionnement), elles peuvent être regroupées en 2 catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

► **Des produits des services** (chapitre 70), pour 1 % des recettes ; il s'agit de la part des concessions funéraires revenant au CCAS et de la participation des usagers du CCAS aux aides sociales facultatives (Pass séniors),

► **Des diverses dotations et subventions reçues** pour 85 % de ces recettes (chapitre 74),

Les dotations ou subventions reçues proviennent des financeurs suivants ;

- *Le Département* verse par convention une subvention pour les actions menées par le CCAS dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi « financement référence RSA ». La convention 2021 a été prolongée jusqu'en août 2022 ce qui représente une recette prévisionnelle de 8 085 €.
- *La Ville de Beuvrages* verse la principale recette du CCAS sous forme de subvention dite d'équilibre, et ce pour un montant total prévisionnel 2022 de 378 440,29 €. Elle représente alors au budget, 97 % des recettes hors résultat reporté.

## 2-2 Les dépenses de fonctionnement :

► **Des charges à caractère général** pour 26 % des dépenses de fonctionnement, achats de matériel, et de fournitures, prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

- Les charges de fonctionnement de la structure ; peu significatives et essentiellement liées au fonctionnement quotidien de la structure, il s'agit des fournitures administratives, assurances et autres charges diverses du service,
- Les charges liées aux actions menées par le CCAS ; Les évènements destinés aux personnes âgées de plus de 62 ans : le banquet des aînés, les distributions de colis, la semaine bleue et l'après-midi dansant, mais également les colis solidaires, « Octobre rose », l'atelier d'insertion sociale et les services civiques. 2022 verra également de nouvelles actions ; actions en faveur du logement (avec le recrutement d'un agent spécialisé) et de la prévention santé ainsi que la mise en place de la navette séniors Beuvrageoise (la Biberlote) et d'un registre des personnes vulnérables.

► **Des charges de personnel et frais assimilés** pour 61 % des dépenses, représentant les dépenses liées au personnel du CCAS (chapitre 012).

Il est à noter une sensible augmentation due à la création d'un poste supplémentaire en faveur du logement et de l'habitat insalubre.

► **Les autres charges de gestion courante** (D65), pour 12 %.

Il s'agit principalement des aides sociales facultatives ;

- Les chèques d'accompagnement personnalisé,
- Les aides aux services et transport.

Ce chapitre prévoit également cette année, comme en 2021, une nouvelle formation spécifique à destination des membres du conseil d'administration nouvellement élus.

Enfin, le BP 2022 prévoit également ;

► **Des amortissements** de l'exercice 2022, pour 4 000 €, qui par un jeu d'écritures d'ordre deviennent des recettes d'investissement. Pour rappel, depuis 1<sup>er</sup> janvier 2022, les amortissements sont traités au prorata temporis.

## **3 - La section d'investissement**

Cette section est de faible valeur ; elle est limitée à quelques écritures, n'est alimentée que majoritairement par l'excédent reporté de 2021 et n'est concernée que par quelques dépenses chaque année de mobilier, matériel de bureau et de matériel informatique ou logiciel. Pour 2022, Il est à noter qu'il n'existe qu'une seule dépense en report pour 1 290 € et une seule dépense prévisionnelle en mobilier pour 3 000 €, le reste des crédits servant à l'équilibre du budget en investissement.

### 3-1 Les recettes d'investissement :

Outre le résultat d'investissement reporté 2021 qui s'élève à 8 837,55 € (soit 69 % des recettes d'investissement), elles sont constituées exclusivement ;

► **Des amortissements** de l'exercice 2022, pour 4 000 €, soit 31 % des recettes d'investissement,

### 3-2 Les dépenses d'investissement :

Elles sont composées que de 2 chapitres auxquels il convient d'ajouter les reports 2021 en dépenses d'un montant de 1 290 €, représentant 10 % ;

► **Les immobilisations incorporelles** (D20), représentant principalement des acquisitions de logiciels pour 31 % des dépenses d'investissement,

► **Les immobilisations corporelles** (D21), représentant des dépenses de matériel, notamment informatique et de mobilier pour le CCAS, pour 59 %.

## 4 - Les données synthétiques du budget 2022

### Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2022

Recettes de fonctionnement		Pour mémoire Total budget 2021	Pour information CA 2021	Propositions BP 2022
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 500,00 €	10 138,63 €	3 000,00 €
R74	Dotations, subventions et participations	353 358,25 €	330 994,36 €	386 525,29 €
R75	Autres produits de gestion courante	- €	724,05 €	- €
R77	Produits exceptionnels	3 960,00 €	4 646,49 €	- €
		<b>361 818,25 €</b>	<b>346 503,53 €</b>	<b>389 525,29 €</b>
R002	Résultat de fonctionnement reporté	52 741,75 €	52 741,75 €	66 139,71 €
	Σ	<b>414 560,00 €</b>	<b>399 245,28 €</b>	<b>455 665,00 €</b>

Evolution des recettes de fonctionnement de BP 2021 à BP 2022 hors résultat reporté / 7,65 %

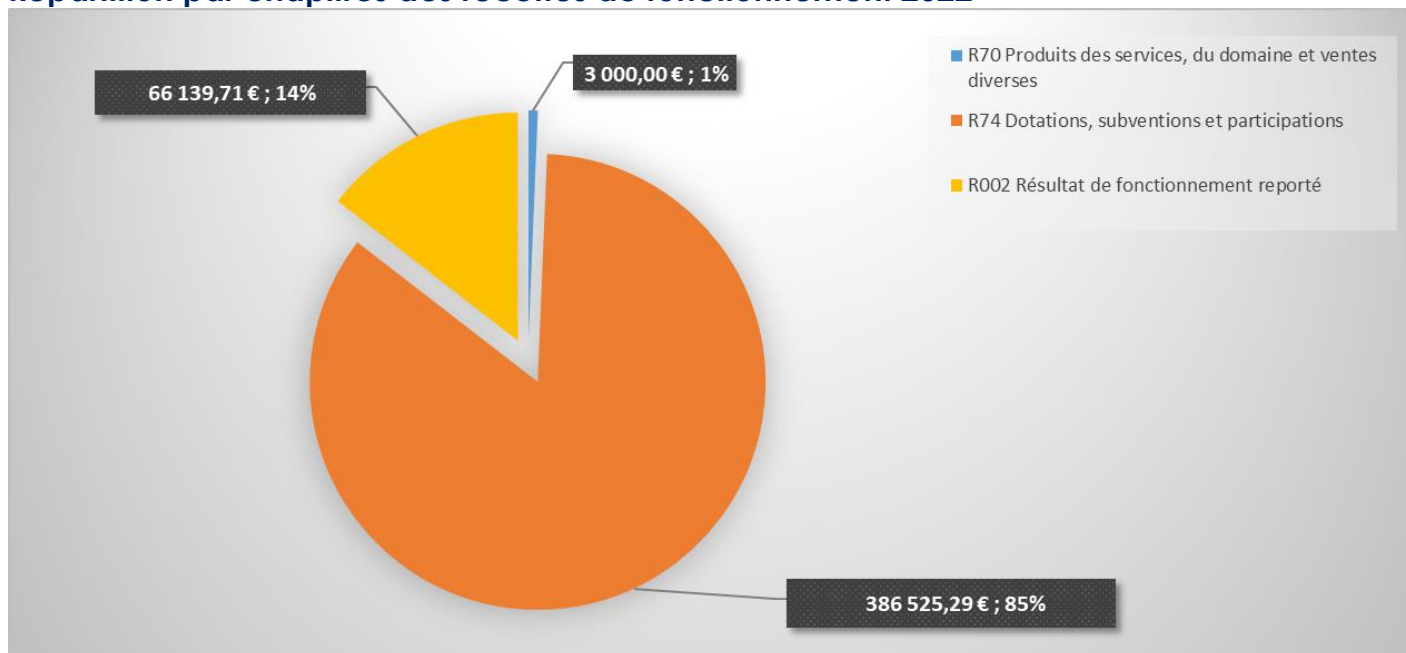
<b>Résultat de fonctionnement 2021</b>	<b>66 139,71 €</b>
--	--------------------

### Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2021

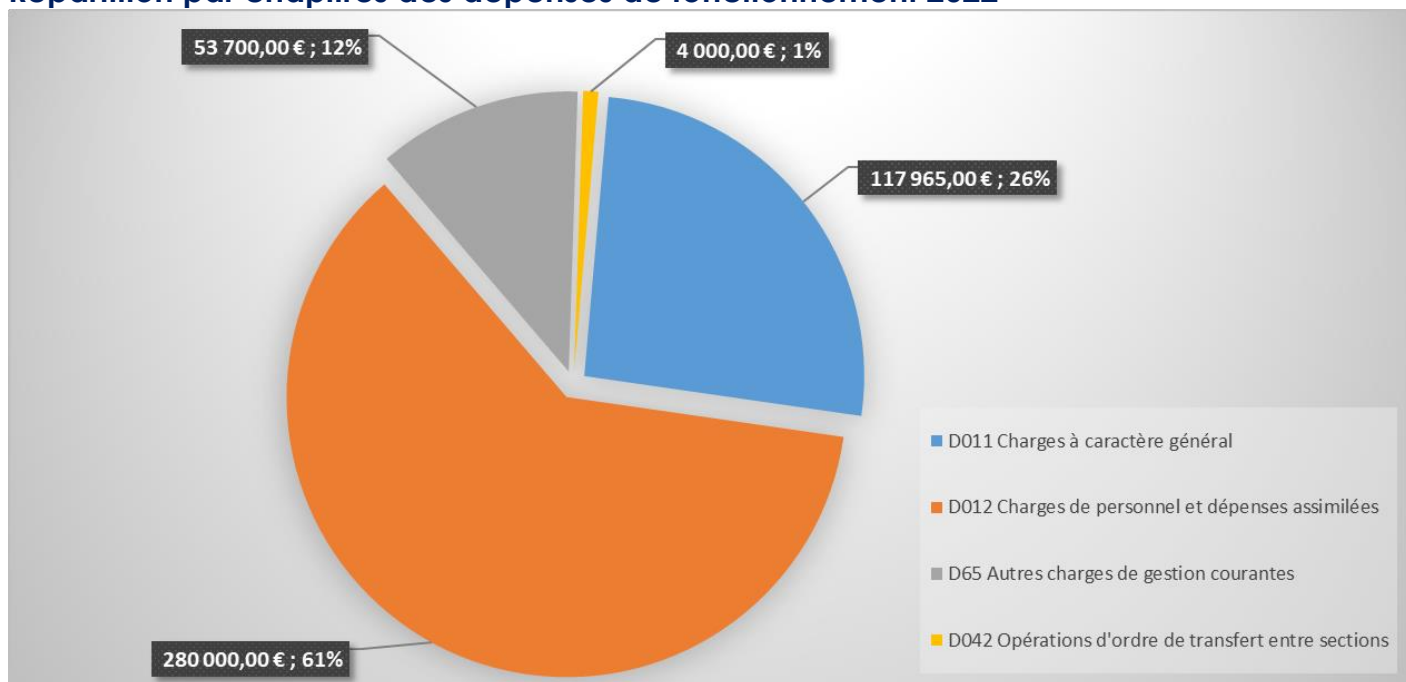
Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire Total budget 2021	Pour information CA 2021	Propositions BP 2022
D011	Charges à caractère général	117 944,00 €	77 757,64 €	117 965,00 €
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	243 400,00 €	209 845,95 €	280 000,00 €
D65	Autres charges de gestion courantes	44 021,64 €	40 313,00 €	53 700,00 €
D67	Charges exceptionnelles	8 000,00 €	3 994,62 €	- €
D023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
D042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 194,36 €	1 194,36 €	4 000,00 €
	Σ	<b>414 560,00 €</b>	<b>333 105,57 €</b>	<b>455 665,00 €</b>

Evolution des dépenses de fonctionnement de BP 2021 à BP 2022 / 9,91 %

## Répartition par chapitres des recettes de fonctionnement 2022



## Répartition par chapitres des dépenses de fonctionnement 2022



## Détail par chapitres des recettes d'investissement 2022

Recettes d'investissement		Pour mémoire Total budget 2021	Pour information CA 2021	Propositions BP 2022
R10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
R021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
R024	Produits des cessions	- €	- €	- €
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 194,36 €	1 194,36 €	4 000,00 €
		<b>1 194,36 €</b>	<b>1 194,36 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
R001	Résultat d'investissement reporté	26 698,13 €	26 698,13 €	8 837,55 €
		<b>27 892,49 €</b>	<b>27 892,49 €</b>	<b>12 837,55 €</b>
	<b>Reports 2021</b>			- €
	<b>Σ</b>	<b>27 892,49 €</b>	<b>27 892,49 €</b>	<b>12 837,55 €</b>

<b>Résultat d'investissement 2021</b>	<b>8 837,55 €</b>
---------------------------------------	-------------------

## Détail par chapitres des dépenses d'investissement 2022

Dépenses d'investissement		Pour mémoire Total budget 2021	Pour information CA 2021	Propositions BP 2022
D20	Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	- €	4 000,00 €
D21	Immobilisations corporelles	20 892,49 €	19 054,94 €	7 547,55 €
		<b>27 892,49 €</b>	<b>19 054,94 €</b>	<b>11 547,55 €</b>
	<b>Reports 2021</b>			<b>1 290,00 €</b>
	<b>Σ</b>	<b>27 892,49 €</b>	<b>19 054,94 €</b>	<b>12 837,55 €</b>

## 5 - Conclusion

- ▶ Un budget sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ▶ Un budget constitué de 2 sections, fonctionnement et investissement composées de dépenses et de recettes, celle d'investissement de faible valeur, limitée à quelques écritures,
- ▶ Un budget primitif avec un total de 455 665 € en fonctionnement et 12 837,55 € en investissement, donnant un budget global d'un montant de **468 502,55 €**,
- ▶ Une subvention d'équilibre en provenance de la Ville de Beuvrages à hauteur de **378 440,29 €**, représentant plus de 83% des recettes totales de fonctionnement 2022.